



Bruges

APPEL A CANDIDATURE

ATTRIBUTION D'EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DE BRUGES POUR DES ACTIVITES DE COMMERCE DE RESTAURATION AMBULANTE

I. L'objet

Le présent appel à candidature porte sur l'attribution d'autorisations d'occupation du domaine public pour permettre une activité de restauration légère ambulante sur le territoire de la Ville de Bruges.

La procédure de sélection à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire correspond à une procédure ad hoc conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017. Il ne s'agit, en aucun cas, d'une procédure relative à un marché public ou à une délégation de service public.

II. La nature juridique

Étant donné les différentes localisations sur le domaine public, l'attribution des emplacements donnera lieu à la délivrance d'une autorisation d'occuper le domaine public moyennant le versement d'une redevance.

L'occupation de cet emplacement ne pourra consister qu'au stationnement :

- D'un « food bike » autonome en énergie et fluides ou raccordé en électricité et/ou en eau à un branchement forain, sans ancrage au sol.
- D'un véhicule de type camionnette ou remorque, autonome en énergie et fluides ou raccordé en électricité et/ou en eau à un branchement forain, sans ancrage au sol.
- D'une structure type container mobile, autonome en énergie et fluides ou raccordé en électricité et/ou en eau à un branchement forain, sans ancrage au sol.

L'autorisation délivrée ne délivre aucun droit réel à son titulaire.

I. Personne publique

Ville de Bruges, sise Hôtel de Ville, 87 avenue Charles de Gaulle, 33520 BRUGES.

Service Administration et Proximité

Alexis Tignères

a.tignerer@mairie-bruges.fr

II. Objet des autorisations

La présente publicité concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique, dédiées au commerce ambulant de denrées alimentaires et restauration rapide sans ancrage au sol.



Bruges

La localisation, les conditions d'occupation et les conditions financières figurent dans le cahier des charges (à télécharger sur le site internet de la ville)

III. Durée des autorisations

Chaque autorisation sera délivrée par voie d'arrêté du Maire à compter du 01/05/2026 pour une durée qui ne pourra excéder 5 mois.

IV. Redevance

Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés par délibération du conseil municipal.

En 2026, la redevance d'occupation du domaine public a été fixé selon les tarifs suivants :

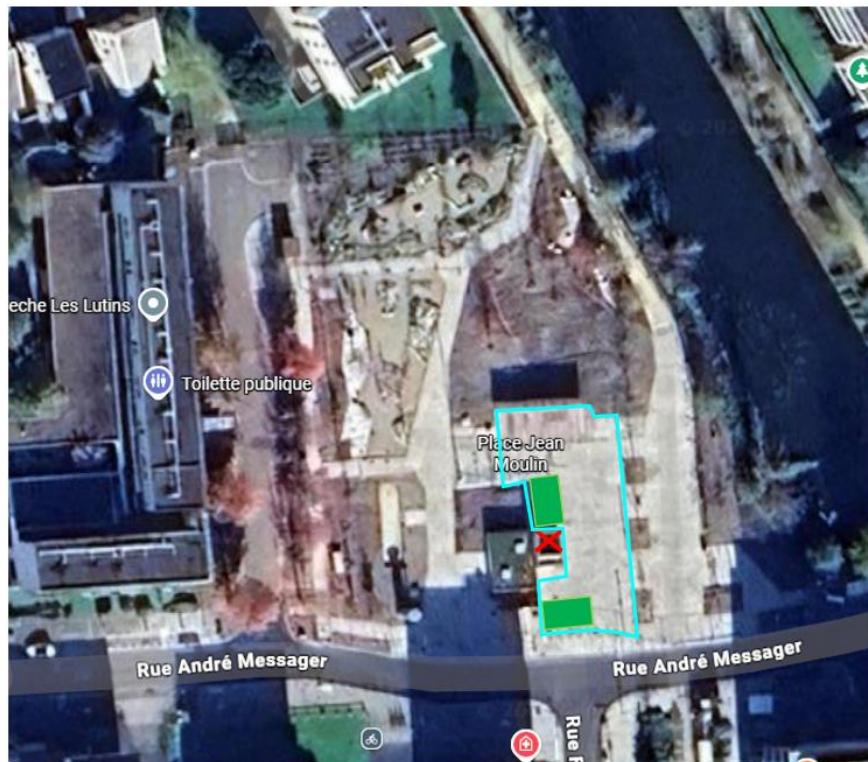
Tarifs concernant l'occupation commerciale du domaine public :

| Type d'Occupation | Superficie/ Période | Tarifs 2024 |
|---|--|-------------|
| Terrasses | au ct € > / < | |
| Terrasses (ouvertes / fermées) | m ² /an | 24,00 € |
| Commerces non sédentaires | | |
| Stand de vente toutes activités confondues (prestations tertiaire type banque ou bulle immobilière, et activités de bouche type pizzas, crêpes, glaces, sandwich, frites, rôtisserie etc. et autres activités professionnelles....) <u>AVEC ancrage au sol</u> | Occupation permanente m ² /mois | 46,00 € |
| Stand de vente toutes activités confondues (prestations tertiaire type banque ou bulle immobilière, et activités de bouche type pizzas, huîtres, crêpes, glaces, sandwich, frites, rôtisserie etc. et autres activités professionnelles...) et Voiturette/camionnette de vente à emporter (pizzas, crêpes, glaces, sandwich, frites, rotisserie etc) et autres // Camions de vente d'outillage, de vins, de vaisselle ... <u>SANS ancrage au sol</u> | Occupation ponctuelle /jour | 13,00 € |
| | Occupation régulière par jour (entre 1 jour et 7 jours par semaine, démontage chaque soir) | 6,00 € |
| | Occupation « permanente » /jour (structure non démontable) | 18,00 € |



Bruges

- Emplacement proposé : place Jean Moulin



- X Raccordement électrique et eau
- Terrasse exploitable (500m²)
- Emplacements possibles du foodtruck

- Type d'activité : restauration avec possibles animations en soirée, boissons chaudes et froides, avec jouissance d'une terrasse dont la surface est à déterminer sur la base de l'emprise disponible
- Périodes d'occupation :

| | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre |
|--------------------|-----|------|---------|------|-----------|
| Obligatoire | | X | X | | |
| Possible | X | X | X | X | X |

- Heures d'occupation :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| Midi (11h30/14h30) | | | | | | X | |
| Après-midi (14h30-17h) | | | | | | X | |
| Soir | | | | X | X | X | |



Bruges

(17h / 23h00)

V. Pièces à fournir à l'appui de la candidature

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Fiche de candidature (annexe 1 ci-jointe à compléter)
- Curriculum vitae,
- Business plan prévisionnel,
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
- Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires
- Carte grise du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Copie de l'assurance du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Photos du véhicule utilisé pour la vente (et autre matériel) en situation
- Permis d'exploitation d'un débit de boisson (selon les cas)
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire

VI. Date limite de réception des candidatures

Le 03 mars 2026 à 12h00

Les candidatures doivent être adressées par voie dématérialisée sur l'adresse : a.tigneres@mairie-bruges.fr.

VII. Conditions d'attribution

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants par la Commission (CDUT...) :

- Pérennité de l'activité au regard du business plan et de la clientèle
- Animations proposées en complément de l'activité
- Complémentarité avec l'offre commerciale environnante
- Formations professionnalisantes dans l'activité (cuisine, gestion, hygiène, etc...)
- Provenance et la qualité des produits (circuits courts, bio ect...)
- Présentation de la carte des produits proposés et leurs tarifs
- Description de la chaîne du froid et du circuit des déchets
- Etat du véhicule intérieur/extérieur si sert à la vente
- Autonomie en eau et en électricité du véhicule

Jusqu'à l'acceptation ferme des candidatures retenues par arrêté du maire, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la procédure d'attribution et de ne pas donner suite aux offres reçues.

VIII. Composition du dossier d'appel à candidature

Le présent appel à candidatures est constitué des pièces suivantes :



Bruges

- Le présent avis de mise en concurrence
- Le cahier des charges avec annexes

Conditions de retrait du dossier de candidature :

Le dossier de candidature est à retirer exclusivement sur le site de la ville : www.mairie-bruges.fr

IX. Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant la présente mise en concurrence peut être adressée à la Ville de Bruges – Service Administration et Proximité – à l'adresse suivante :
a.tigneres@mairie-bruges.fr.